



Restitution materiel de demonstration commercial

Par **marco11**, le **17/01/2017** à **21:25**

bonjour je vais démissionner dans un mois en respectant mon préavis,

je vais donc rendre logiquement mon vehicule de fonction, tel d'entreprise etc cependant pour assurer ma fonction mon entreprise me prête des produits pour les démontré aux clients, ils m'envoient donc un fichier de prêts complètement erroné datant de mon entrée chez eux (2014) hors depuis 60% des produits indiqués ont été rendus mais bien sûr, cela n'est pas indiqué sur leurs documents... donc comment faire ? sur mon contrat de travail y est indiqué que je serais facturé du matériel non rendu alors que celui-ci a été rendu par mes soins, mais je n'ai pas de preuve car aucun document n'existe pour certifier cela en interne
quelles seraient mes recours ?
merci d'avance pour votre aide,

Bien cordialement, Marc

Par **morobar**, le **18/01/2017** à **08:31**

Bonjour,

[citation]quelles seraient mes recours ?[/citation]

Voyons la situation.

L'entreprise vous alloue du matériel, semble-t-il avec consignation et bordereau récapitulatif.

Vous rendez ce matériel sans aucune trace ni reçu.

D'après vous comment s'analyse la situation, sinon en détournement de matériel ?

Il va donc falloir négocier avec l'employeur et trouver au moins une ou deux preuves de restitution.

Si le matériel a de la valeur, vous avez été particulièrement imprudent.

Par **marco11**, le **18/01/2017** à **08:39**

bonjour et merci pour votre reponse,

cependant j'ai malgré tout rempli des fichier excel de retour d'appareils de prêts, malgré tout il s'agit bien de leurs base de données qui ne semble pas avoir été mis à jour selon mes fichiers de retour reelement effectué, cela a t'il une quelquonque valeur ?

Par **morobar**, le **18/01/2017** à **08:59**

C'est une preuve "auto-constituée" contraire au principe selon lequel nul ne peut se constituer de preuve à soi-même.

Mais si vous pouvez prouver que l'employeur a reçu vos fichiers sans apporter de contradiction, ces fichiers auront valeur de bordereau d'envoi et de restitution.